

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-268 du 16 décembre 2011 portant nomination d'un expert  
auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : ETSM1130923S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-8, L. 1221-8-2, L. 5311-1, L. 5311-2  
et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme DENNINGER (Marie-Hélène) est nommée expert auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles au titre de l'année 2011.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 16 décembre 2011.

*Le directeur général,*  
D. MARANINCHI